



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 2 juillet 2016 à 11h

Par suite d'une convocation en date du vingt-huit juin deux mille seize, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le deux juillet deux mille seize à onze heures, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, CIBIEL Christian, JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, ESCANDE Jacques, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, PEISER Jean-Luc.

Absents excusés : ALBAN Marie-Françoise, SARRAIL Claudine, ROUGÉ Pierre, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, SAINT MARTIN Jean, BAJAN André, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : ALBAN Marie-Françoise à GARCIA Pierre, SARRAIL Claudine à JOLIBERT Marie-Christine, CAZANAVE Véronique à CATALA Fabien, VIDAL Candy à QUILLIEN Nicole, ANGLADE Jordane à ESCANDE Jacques, SAINT MARTIN Jean à PEISER Jean-Luc.

Secrétaire de séance : Monsieur Ludovic BIARD est désigné à l'unanimité, pour remplir cette fonction. Madame le Maire donne lecture du procès-verbal du 23 juin 2016 : **adopté à l'unanimité.**

I – AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1. Changement horaires de l'école maternelle Jean Jaurès, révision avis du conseil municipal du 12 avril 2016

Madame le Maire, lors du Conseil Municipal du 12 avril 2016, a présenté la demande de l'équipe enseignante de l'école maternelle qui propose une modification des horaires à partir de la rentrée scolaire de septembre 2016, à savoir : le mercredi matin de 8h45 à 12h (au lieu de 9h/12h) et le vendredi après-midi de 13h45/15h30 (au lieu de 13h45/15h45) pour les raisons suivantes :

- Avoir une durée identique pour les 5 matinées : 3h15 ;
- Diminuer le temps de garderie le mercredi matin, décalage de 30 minutes au total (2 fois ¼ d'heure) entre le mercredi matin et le vendredi en fin de journée ;
- L'horaire musique de la classe de Grande Section le mercredi à 9h (trop tôt).

Cette proposition a été votée à l'unanimité lors du Conseil d'école du 7 mars 2016, alors que le Conseil Municipal le 12 avril s'est prononcé contre à la majorité.

Pour mémoire, rappel horaires école maternelle et élémentaire :

	Matin		Après-midi			
Lundi	8h30	11h45	13h45	15h45		
	8h30	12h	14h	15h45		
Mardi	8h30	11h45	13h45	15h45		
	8h30	12h	14h	15h45		
Mercredi	9h	12h				
	8h45	12h			+ ¼ h	Réduction du temps d'attente des parents d'un quart d'heure
8h30	12h	14h	15h45			
Jeudi	8h30	11h45	13h45	15h45		
	8h30	12h	14h	15h45		
Vendredi	8h30	11h45	13h45	15h45		
	8h30	11h45	13h45	15h30	- ¼ h	
	8h30	12h	13h45	15h15		

Maternelle
Modification horaire maternelle
Élémentaire

Madame le Maire explique que lors du dernier comité technique de l'Éducation Nationale, les deux avis étant divergents, Monsieur le Directeur Académique a reporté sa décision et laissé une période de médiation avant le prochain comité prévu lundi 4 juillet 2016.

Madame le Maire a reçu l'équipe enseignante de l'école maternelle, entendu les délégués des parents d'élèves et interrogé le Président de la Communauté de communes du Pays de Mirepoix.

Suite à ces rencontres, elle souhaite faire part au Conseil Municipal des précisions qui lui ont été rapportées :

- La demande de modification des horaires émane essentiellement des parents d'élèves qui souhaitent harmoniser l'arrivée et la sortie de leurs enfants scolarisés à l'école maternelle et élémentaire au moins sur 2 ½ journées (mercredi matin et vendredi après-midi).
- Un questionnaire a été adressé, par les délégués de parents d'élèves, à l'ensemble des parents d'élèves qui se sont prononcé majoritairement pour ce changement d'horaire.
- Le président de la Communauté de communes a répondu par mail en date du 27 juin 2016 qu'il ne peut prendre part au débat, n'ayant aucune compétence dans ce domaine. Il a précisé cependant que le service s'adaptera à la décision qui sera prise et que les modifications engendreront un léger surcoût.

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer au vu de ces derniers éléments.

Lors du débat, il est relevé que l'harmonisation aurait pu être plus complète à savoir, commencer à 8h30 le mercredi matin et sortir à 15h15 le vendredi après-midi.

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal est saisi uniquement pour avis et que la décision appartient au service de l'Inspection Académique à laquelle ladite délibération sera transmise sans délai.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal se prononce comme suit :**

- **2 « POUR »** : Nicole QUILLIEN, maire et présidente de l'assemblée, Candy VIDAL,
- **2 « CONTRE »** : Valérie DILLON, Fabienne MARIEIRO,
- **15 ABSTENTIONS** : Pierre GARCIA, Marie-Françoise ALBAN, Xavier CAUX, Fabien CATALA, Claudine SARRAIL, Christian CIBIEL, Marie-Christine JOLIBERT, Christian LEVENARD, Jacques ESCANDE, Véronique CAZANAVE, Jordane ANGLADE, Stéphane BOURDONCLE, Ludovic BIARD, Jean SAINT MARTIN, Jean-Luc PEISER.

et décide de transmettre à Monsieur le Directeur d'Académie le résultat du vote du Conseil Municipal qui était saisi pour avis.

La séance est levée à 12h30.

Le secrétaire de séance, Ludovic BIARD.